



Communiqué de Presse

Jeudi 24 mars 2016

Le comité syndical du Parc des Alpilles a voté son budget primitif 2016 à l'unanimité

Le dernier comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles s'est tenu à Aureille le mercredi 23 mars. Rendez-vous majeur pour le Parc puisque à l'ordre du jour était proposé au vote des élus le budget primitif 2016. C'est après un accueil chaleureux du maire d'Aureille, Régis Gatti, que le président du Parc, Jean Mangion et Pascale Licari, conseillère régionale, maire du Paradou et présidente de la commission des finances, ont présenté le budget.

Pascale Licari est d'abord revenue sur les éléments du débat d'orientation budgétaire en précisant que le budget présenté correspondait au fonctionnement courant de la structure et au solde des actions en cours ou engagé. Un budget supplémentaire, sera présenté en mai prochain, complété des actions faisant l'objet d'une demande de subventions qui n'ont à ce jour pas reçu de notification officielle, telles que le programme « Jeunes en forêt », la fête du Parc ou l'Observatoire photographique des paysages.

Le budget primitif 2016 du Parc des Alpilles : un budget d'actions marqué par la réalisation de la Maison du Parc

Le budget primitif 2016 du Parc naturel régional des Alpilles s'élève à 4,5 millions d'euros dont 2,9 millions d'euros pour la section investissement, couvrant les programmes annuels de travaux forestiers mais aussi la livraison cette année du chantier de la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence.

Le budget de fonctionnement structurel est dorénavant équilibré grâce à une augmentation des cotisations des membres du syndicat mixte voté en 2015, devenue nécessaire 8 ans après la création du Parc naturel régional des Alpilles pour assurer le développement futur de ses missions.

Enfin, il faut préciser que le Parc des Alpilles est peu endetté, hormis des emprunts de court terme permettant la gestion de la trésorerie pour faire face aux décalages de recettes, particulièrement pour la section d'investissement (versement de la TVA).

Quatre autres délibérations étaient à l'ordre du jour, votées également à l'unanimité :

- Demande de subvention DREAL pour le programme LIFE des Alpilles ;
- Maison du Parc - Attribution du marché Assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'opération et de la démarche Bâtiments durables méditerranéens ;
- La participation du Parc à Provence Prestige : Le comité Syndical souhaite étudier la faisabilité d'une participation à l'édition 2017, année des 10 ans du Parc ;
- L'adhésion du Parc au réseau APIDAE, système d'information touristique pour la gestion collaborative de l'information touristique à l'échelle du territoire et destinations touristiques.